

**Présents :** Mesdames Frédérique Puissat, Marie-Claire Brizion, Annette Pellegrin, Sophie Reichmuth, Marie Barrault, Marie-Jo Villard, Brigitte bezaud, Eliane Paquet, Solange Saulnier, Isabelle André, Marie-Hélène Celse, Nadine Serpolet, Annie Rovéda, Messieurs Jérôme Fauconnier, Georges Repellin, Gilbert Corréard, Frédéric Troy, Pierre Gimel, Gérard Baup, Henri Benoist, Michel Lambert, Alain Pelloux, Alain Hermil Boudin, Guillaume Gontard, Gérard Chevally, Jean-Paul Mauberret, Thierry Schoebel, Bernard Fillit, Bertrand Riondet, Samuel Martin, Daniel Ardouin, Christophe Drure, Sébastien Faure, Eric Bernard, Christian Brunoud, Robert Riotton, Jean-Pierre Sarret, Daniel Niot, Guy Percevault, Michel Court, Jean-Bernard Bellier, Gérard Martin Dhermont, Robert Terrier, Régis Gauthier, Jean-Luc Granier, Frédéric Aubert.

**Pouvoir :** Josette Garcin à Alain Hermil Boudin

**Excusés :** Josette Garcin, Marc Dutaut, Alain Rougale, Jean-Louis Poite.

Brigitte Bezaud est désignée secrétaire de séance.

Le Président annonce le retrait de la délibération portant sur la grille de répartition pour la redevance des ordures ménagères 2013 et l'approbation du règlement de la collecte des ordures ménagères et des déchetteries. Cette délibération est reportée au prochain conseil communautaire du 26 novembre prochain.

### **1- Approbation du compte rendu du conseil du 24 septembre 2012**

Le compte-rendu du 24 septembre 2012 est approuvé sous réserve d'y intégrer la remarque de Guillaume Gontard aux « questions diverses », paragraphe portant sur le rallye :

« En tant que signataire d'une charte écotouristique et animateur d'un agenda 21, la Communauté de Communes du Trièves devrait pouvoir se positionner sur la création d'un nouveau rallye dans le Trièves. »

☞ **2 abstentions**

***Arrivée de Sophie Reichmuth et Frédéric Aubert***

### **2- Renouvellement de la convention d'objectifs multi-partenariale entre le Pot au Noir, le Conseil Général de l'Isère, la Région Rhône-Alpes et la Communauté de Communes du Trièves**

Jean-Paul Mauberret explique qu'il s'agit de renouveler cette convention multi-partenariale qui existait pour l'ancienne Communauté de Communes de Monestier avec l'entité Communauté de Communes du Trièves et donne la parole à Valère Bertrand.

Valère Bertrand souligne que la signature de cette convention est un élément fondamental pour le Pot au Noir. L'association a été créée en 1997 sur ce territoire dynamique qu'est le Trièves mais sur lequel aucun lieu dédié à la création artistique n'existait.

Le lieu s'est mis aux normes d'accueil du public en 2004. Ce qui fut le point de départ de la collaboration des EMALAS nord et sud, de la collaboration avec le centre socioculturel intercommunal du « Granjou » et l'école du spectateur.

Les objectifs de l'association sont les suivants :

- la mise en œuvre en milieu rural d'un espace pluridisciplinaire de recherche, de travail et de création pour le spectacle vivant, les arts et la littérature,
- l'accueil d'individus ou de groupes relevant de ces secteurs,
- l'organisation ou accueil de séminaires et de stages de formation relevant de ces secteurs,
- la mise en place d'ateliers de pratiques artistiques et littéraires en collaboration avec les établissements scolaires ou parascolaires voisins,
- les partenariats avec les associations locales,
- la participation au développement identitaire, culturel, économique et touristique du Trièves et à sa promotion.

L'association essaie d'intervenir (auprès des enfants, dans les maisons de retraite) sur l'ensemble du territoire dans le respect de la convention.

La 1<sup>ère</sup> convention a été signée il y a 6 ans.

Le cadre de la convention est un cadre politique majeur pour l'association du Pot au noir qui compte 114 adhérents en 2012. La convention permet de remettre sur le métier le projet de l'association et les objectifs politiques du territoire.

Le Pot au Noir a 2 employés permanents et a trouvé sa place sur le territoire ; l'association a 140 000 euros de budget pour 96 000 euros de financement public. Son activité se développe à la fois en terme de fréquentation mais aussi en terme d'accueil de compagnie.

Depuis 3 ans, le développement du partenariat avec les comités des fêtes et toutes les associations culturelles se poursuit sur le territoire. Des petites tournées de spectacles ont été mises en place, soit 3 représentations par tournée sur le territoire, dont les 3 vocations sont de permettre de se faire connaître et d'établir la confiance, d'honorer ses partenariats et de proposer l'alternative aux propositions de l'agglomération grenobloise.

### **Débat :**

Jean-Paul Mauberret précise le montant de la subvention versée par la Communauté de Communes du Trièves qui s'élève à 7500 euros pour l'année 2012.

Michel Lambert demande si tous les partenaires évoqués dans le document interviennent dans la nouvelle convention.

- Pour certains, c'est le cas ; des financements sont liés à tel ou tel projet. Par exemple, le Parc aide pour la « fête à Rivoiranche » ; le CDRA intervient sur des actions menées avec les écoles.

Valère Bertrand soulève le problème d'hégémonie ; les élus se doivent d'être les arbitres. Mais, en structurant un lieu, on permet aux autres associations d'aller chercher des financements territoriaux, on permet aussi au Pot au Noir d'être encore plus le « lieu ressource » qu'il est et veut continuer à être.

Samuel Martin souligne l'importance d'une convention quadripartite et de la responsabilité de la CCT de s'inscrire dans ce cadre là. Il est nécessaire pour l'association d'avoir un soutien politique local sinon la Région Rhône-Alpes ou le Conseil Général de l'Isère se désengagerait.

Dans le cadre de cette convention, il s'agit d'un engagement sur 3 ans.

***Arrivée Jérôme Fauconnier***

Jean-Paul Mauberret rappelle que cette convention est sans engagement financier. Il s'agit de reconduire l'aide à niveau constant et ensuite le montant des aides sera déterminé lors de la préparation des budgets chaque année.

La présentation de la saison culturelle en Trièves aura lieu au Pot au Noir vendredi prochain, 26 octobre ; chacun est cordialement invité.

Samuel Martin remercie Valère Bertrand pour sa présentation.

**Vote : Renouvellement de la convention d'objectifs multi-partenariale entre le Pot au Noir, le Conseil Général de l'Isère, la Région Rhône-Alpes et la Communauté de Communes de l'Isère**

**☛ Adopté à l'unanimité**

### **3- Convention de mise à disposition d'un agent technique à l'Age d'Or**

Samuel Martin rappelle la création du poste d'agent technique dans le cadre d'un CAE lors d'un précédent conseil communautaire. Ce poste est occupé par Frédéric Folliet. Il est proposé de signer une convention de mise à disposition à hauteur de 50% du temps de travail de cet agent entre le CIAS et la Communauté de Communes du Trièves.

**Vote : Convention de mise à disposition d'un agent technique à l'Age d'Or**

**☛ Adopté à l'unanimité**

### **4- Attributions de compensations définitives**

Michel Guiguet étant absent, Frédérique Puissat présente le tableau joint en annexe ; tableau qui reprend les chiffres transmis par les communes. Il s'agit de confirmer les propositions de la CLECT ; après discussion lors de réunions, l'intégralité des points a été vue. Ce tableau ne devrait pas amener de commentaires de fonds particuliers. Il est intéressant de noter qu'il n'est pas éloigné de la somme qui avait été prévue. La seule contrainte est que ce rapport doit être voté à l'unanimité.

## **Vote : Attributions de compensations définitives**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **5- Admission en non-valeur**

Il s'agit de sommes importantes mais qui sont l'héritage des 3 anciennes Communautés de Communes.

En ce qui concerne le budget général, ces sommes concernent essentiellement des impayés de loyer, pour le budget Ordures Ménagères, il s'agit de redevances impayées et pour le budget des Ecoles, ce sont des impayés de cantine.

Samuel Martin profite de cette délibération pour demander aux mairies leur aide surtout lors de demande d'exonération en cas de logements vacants. Les maires et les secrétaires de mairie ont la connaissance de leur village que la Communauté de Communes n'a pas forcément à l'échelle des 28 communes du Trièves.

## **Vote : Admission en non-valeur**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **6- Budget Ordures Ménagères : Décision Modificative n°2**

Décision modificative nécessaire à la comptabilisation des amortissements des immobilisations et des subventions qui n'a aucune incidence sur l'équilibre budgétaire.

## **Vote : Budget Ordures Ménagères : Décision Modificative n°2**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **7- Budget Ecoles : Décision Modificative n°2**

Décision modificative nécessaire pour l'admission de titres de recettes en non valeur pour une période courant de 2006 à 2011 (Cf. délibération n°5)

## **Vote Budget Ecoles : Décision Modificative n°2**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **8- Budget chaufferie bois : Décision Modificative n°2**

Décision modificative nécessaire à la comptabilisation des amortissements des subventions non transférées à VEOLIA et qui n'a aucune incidence sur l'équilibre budgétaire.

## **Vote : budget chaufferie bois : Décision Modificative n°2**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **9- Convention entre la Communauté de Communes du Trièves et l'AFR de Clelles relative à la répartition des dépenses des séjours 2012**

Frédérique Puissat explique qu'il s'agit d'une délibération de forme afin de permettre à l'AFR de régler ce qu'elle doit à la Communauté de Communes.

Michel Lambert demande si une décision concernant l'avenir de l'AFR a été prise ?

- L'AFR, dont les membres du bureau souhaitent démissionner, a informé les habitants de la situation de l'association et des choix qui s'offrent à elle. Des personnes semblent intéressées pour reprendre l'association. Une assemblée générale aura lieu le 14 novembre. C'est seulement à ce moment là que l'AFR prendra sa décision.

Guillaume Gontard trouve dommage que la Communauté de Communes du Trièves n'ait pas clairement indiqué aux adhérents ses intentions.

Frédérique Puissat rappelle que l'idée du président de l'AFR est que les gens souhaitant que l'AFR continue se positionnent. La Communauté de Communes est en lien constant avec l'AFR et laisse cette dernière faire ses choix.

Guillaume Gontard souligne l'inquiétude des habitants face à l'éventuelle disparition de l'AFR, quel service alors pour les enfants de Clelles ?

Frédérique Puissat précise qu'il n'est évidemment pas envisagé de mettre fin à l'action enfance jeunesse sur le canton de Clelles. La Communauté de Communes du Trièves a cette compétence et la mettra en œuvre soit en continuant de subventionner l'association soit en reprenant intégralement les actions portées par l'association, soit en reprenant le personnel.

Selon Guillaume Gontard, les bénévoles qui s'investissent ont besoin d'entendre que la Communauté de Communes du Trièves s'investira à leurs côtés ; donner cette direction lui semble la moindre des choses.

Samuel Martin rappelle que l'AFR est face à un choix : soit conserver une gestion associative soit demander la reprise des activités et des personnels par la CCT. Il rappelle

que la CCT laisse libre l'association de ses choix étant entendu que la Communauté de Communes du Trièves ne laissera pas une partie du territoire sans service.

Pour Guillaume Gontard, la position de la collectivité doit être largement débattue et notamment en commission. Mais pour Frédérique Puissat, il est préférable de laisser choisir l'AFR. Les 2 possibilités ayant des avantages et des inconvénients.

**Vote : Convention entre la Communauté de Communes du Trièves et l'AFR de Clelles relative à la répartition des dépenses des séjours 2012**

☛ **Adopté à l'unanimité**

### **10- Avenant à la convention avec les Francas**

Il s'agit de signer un avenant à la convention signée en juin dernier ; cet avenant intègre les coûts des animateurs pour le séjour en Corse. Pour information, il n'y a pas de dépassement par rapport au budget 2012.

**Vote : Avenant à la convention avec les Francas**

☛ **Adopté à l'unanimité**

### **11- Signature de la convention Contrat Local d'Accompagnement Scolaire pour l'année 2012/2013**

Il s'agit de la poursuite d'une action déjà menée dans l'ancienne Communauté de Communes de Monestier. Ce soutien scolaire concerne 15 élèves pour une participation modique des familles de 10 €. Il s'agit de renouveler le contrat CAF et la convention d'intervention avec le formateur pour l'année scolaire 2012/2013.

Pour l'instant, cette action ne concerne que le collège de Monestier de Clermont. L'objectif serait d'étendre cette action au collège de Mens.

Michel Lambert demande si cela n'interférera pas avec les projets de 4 jours et demi de classe ?

- En aucun cas, puisque cette action ne concerne que le collège et les 4 jours et demi concernent l'école primaire.

**Vote : Signature de la convention Contrat Local d'Accompagnement Scolaire pour l'année 2012/2013**

☛ **Adopté à l'unanimité**

### **12- Tarif accueil de loisirs Jeune pour la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse (MEJ) à Mens**

L'accueil de loisirs mis en place à la MEJ fonctionne sur la base d'un accueil libre et peut bénéficier d'une prestation de service de la part de la CAF à condition de demander une participation aux familles basée sur le quotient familial.

<b>Tarifs de l'accueil jeune de la MEJ</b>	
QF	Participation annuelle des familles
0-300	5€
301-600	6€
601-900	7€
901-1200	8€
1201-1500	9€
1501 et +	10€

**Vote : Tarif accueil de loisirs Jeune pour la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse (MEJ) à Mens**

☛ **Adopté à l'unanimité**

### **13- Conseil en Orientations Energétiques pour les bâtiments de la Communauté de Communes du Trièves : approbation du plan de financement et sollicitation des aides**

Dans le cadre de la relance de la politique de maîtrise de l'énergie, l'ADEME souhaite inciter les maîtres d'ouvrage et gestionnaires de bâtiments à s'engager sur la voie d'une utilisation rationnelle de l'énergie. Dans ce but, l'ADEME a mis au point un produit, les Conseils et Orientations Energétiques (COE) qui permet d'analyser la situation énergétique d'un patrimoine bâti. Ainsi, 24 bâtiments propriété de la collectivité vont être audités par le bureau d'étude OXALIS pour un coût de 9867 € TTC soit 17 jours d'étude. (subventions attendues : 6 907 €).

Guillaume Gontard précise qu'un certain nombre de bâtiments (notamment ceux des communes du Parc) ont été audités récemment.

Eric Bernard en tiendra compte et retirera de la liste les bâtiments qui ont déjà été audités. Il convient de vérifier et d'avertir OXALIS.

**Vote : Conseil en Orientations Energétiques pour les bâtiments de la Communauté de Communes du Trièves : approbation du plan de financement et sollicitation des aides**  
☞ Adopté à l'unanimité

### **14- Grille de répartition pour la redevance des Ordures Ménagères et approbation du règlement de la collecte des ordures ménagères et des déchetteries**

#### **REPORTE**

### **15- Délibération relative à la Taxe de Séjour**

Il s'agit simplement d'apporter une précision à la délibération déjà prise ; en effet la date d'application au 1<sup>er</sup> janvier 2013 n'y figure pas.

Samuel Martin précise qu'en ce qui concerne la délibération relative à la suppression de l'exonération de la CET des meublés, nous sommes en attente des informations que le Trésor Public doit nous transmettre.

**Vote : Délibération relative à la Taxe de Séjour**

☞ Adopté à l'unanimité

### **16- Demande de subventions « accompagnement renforcé vers l'emploi – Année 2013 »**

Dans le cadre de l'action d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA portée par la Communauté de Communes du Trièves, il convient de solliciter les aides, pour l'année 2013, du Conseil Général de l'Isère et du Fonds Social Européen pour un montant de 17 240 €.

L'autofinancement de la Communauté de Communes du Trièves est de 4840 €.

**Vote : Demande de subventions « accompagnement renforcé vers l'emploi – année 2013 »**

☞ Adopté à l'unanimité

### **16- Questions diverses**

#### **☐ Informations diverses :**

- Gérard Martin Dhermont profite de l'occasion du conseil communautaire où toutes les mairies sont représentées pour savoir combien sont arrivées au bout du plan d'accessibilité à la voirie.

Seule la commune de Mens a commencé le « plan d'accessibilité voirie espace » en identifiant simplement les secteurs mais la commune n'a pas d'ingénierie pour le faire.

- Pierre Gimel donne une information relative au PEZMA (Programme d'Entretien des Zones Menacées d'Abandon) qui fonctionnait depuis une dizaine d'années et concernait la montagne dans un 1<sup>er</sup> temps et avait été étendu à notre région. Au niveau européen, les mesures PEZMA ne sont plus conventionnées. Le dispositif a été remplacé par des primes à l'herbe mais cela ne satisfait pas la majorité des agriculteurs puisqu'ils sont de moins en moins nombreux à en bénéficier dans le Trièves. Comment remplacer le PEZMA ? Le

département a lancé une réflexion MAE (Mesure Agro Environnementale) pour le Trièves. Il est proposé que les communes participent et le département abondera également. La participation annuelle des communes pourrait être de 7300 € au lieu de 10 500 €. Les communes verseront leur participation à la Communauté de Communes du Trièves qui elle-même reversera au Département. Une convention sera proposée aux communes entre elles et le Conseil Général de l'Isère ; la Communauté de Communes ne sera qu'un intermédiaire. La réponse des communes doit être rapide. Une grille sera élaborée en fonction des hectares.

Aujourd'hui, seul un accord de principe est demandé aux maires pour pouvoir mettre en place cette action sur le budget 2013.

Aucune commune n'y voit d'objections majeures. Il y a donc accord de principe.

Enfin, pour répondre à un délégué, Pierre Gimel précise que la prime à l'herbage persiste mais couvre des superficies moins importantes car le problème du territoire est d'être mi-herbe, mi-céréale et donc certains ne peuvent plus prétendre à la prime à l'herbage.

- Michel Lambert donne une information relative à un courrier émanant de la Maison du territoire portant sur l'achat du sel ; existe-t-il une possibilité d'achat groupé car le coût est onéreux pour une seule commune ?

De l'avis général, depuis que la DDE a décidé de ne plus livrer de sel aux communes, chacun se débrouille.

- Annette Pellegrin informe que les communes qui dépendent du collège de Mens ont reçu des courriers relatifs à des changements d'horaires ce qui pose problème aux familles. Le collège de Mens a besoin de dégager du temps pour l'utilisation du gymnase. Cela pose le problème du service de transport car les horaires ne peuvent pas être changés comme ça. D'autant plus que les enfants des maternelles et primaires prennent le même car. Il est proposé que la Communauté de Communes du Trièves fasse un courrier au collège de Mens pour expliquer les problèmes rencontrés.

- Jérôme Fauconnier informe que le SIGREDA organise une réunion en janvier prochain portant sur les aides de l'Agence de l'eau qui seront conditionnées au prix de l'eau.

- Frédéric Aubert souhaite savoir ce qu'il en est du groupement de commande de papeterie ? Il serait intéressant de relancer cela.

Bernard Combe va regarder ce qu'il est possible de faire en matière de groupement de commandes.

- La Fête du bleu est prévue les 10 et 11 août 2013. Une 1<sup>ère</sup> réunion afin de constituer le comité de pilotage aura lieu vendredi 26 octobre à 15 hres à la Maison du Grand Veymont. Cette fête est l'occasion de promouvoir l'ensemble du territoire. 2 réunions publiques seront organisées. Les services de la Communauté de Communes seront mobilisés sur la question logistique.

- Lors de sa prochaine séance prévue le 26/11, le conseil de communauté devra délibérer sur la vente du bâtiment CREADIS à Monestier de Clermont. La commission économique se réunira le 12/11 prochain pour formuler un avis qui sera présenté aux conseillers communautaires.

Une estimation a été faite par le service des domaines (650 000 €) et 2 candidats se sont portés acquéreurs. Robert Riotton propose aux délégués qui ne l'ont pas encore fait de visiter les entreprises des deux candidats et le bâtiment CREADIS. Une date de la visite sera communiquée aux conseillers communautaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.